

Intervention de Catherine EDEL-LAURENT

Point N°2 - N°2025/01/02

Adoption du PV

M. le Président,
Chers collègues,

Je souhaite réagir au nom de notre groupe à propos de la formulation du commentaire figurant dans le procès-verbal à la suite du point n°23 – N°2004/05/23 portant notamment sur le jugement du tribunal administratif qui concerne le recours introduit par notre groupe, jugement venant clarifier les règles de composition de la commission de contrôle des comptes.

J'avais pris acte de la décision du tribunal en notre défaveur, tout en précisant en séance que d'autres EPCI avaient fait le choix de la représentation proportionnelle dans cette commission.

Or il est dit dans le PV que par « *jugement du Tribunal les commissions de contrôle des comptes des autres EPCI sont devenues illégales, vu que la représentation proportionnelle est illégale* ».

Nous ne validons pas cette formulation et faute de correction n'approuverons par le PV.

Dans son paragraphe 4, le jugement du tribunal administratif précise qu'aucune règle n'impose le principe de la représentation proportionnelle dans la composition de la commission de contrôle de compte, il ne dit pas que les commissions de contrôle formées par certains EPCI dans le respect de la représentation proportionnelle sont illégales.

Intervention de Catherine EDEL-LAURENT

Point N° 8- N°2025/01/08

Surtaxe communautaire assainissement - Tarification 2025

M. le Président,
Chers collègues

Tout comme lors du conseil du de communauté du 27 novembre 2024, je me tourne vers M. Claude Krauss, Président de la commission Eau et Assainissement.

M. Krauss, pouvez-vous me confirmer que la surtaxe communautaire assainissement tarification 2025 proposée au vote ce soir correspond au point n°5 « Surtaxe pour la collecte des eaux usées 2025 » de l'ordre du jour de la commission Eau et Assainissement et que ce point sera examiné en commission le 29 janvier 2025 ?

Comme je l'ai déjà relevé, les commissions sont les instances pour présenter en amont les dossiers et apporter toutes les explications sur les points qui seront soumis au vote.

Au vu des présentes conditions, notre groupe ne participera pas au vote.